RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00146
Numéro SIREN : 848 179 099
Nom ou dénomination : ABG ECOM

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001224

DECISION EXTRAORDIANAIRE DE L'ASSOSIE UNIQUE EN DATE DU 31 DECENBRE 2020

ABG ECOM
SASU au capital de 3500 € (Trois mille cinq cents Euros)
dont le siège social se situe : 2881 route des crêtes, appt 125
06560 Valbonne
Enregistrée au R.C.S de GRASSE sous le numéro 848 179 099

L'an deux mille vingt, le 31 décembre, ABEL GOUPIL associé unique de la société ABG ECOM, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal dont l'objet est le suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code du commerce,
- Pouvoir de l'accomplissement des formalités.

Seule associée, Monsieur Abel GOUPIL adopte les résolutions suivantes :

Première résolution - Approbation des comptes

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés par décision de l'associé unique en date du 31 décembre 2020, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code du commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution - Affectation du résultat

L'associé unique décide du fait de la précédente décision, de ne pas nommer de liquidateur et de ne pas dissoudre la société.

Troisième résolution -

Monsieur Abel GOUPIL confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal par l'associée unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à VALBONNE, le 31 décembre 2020

Le président associé unique, Abel GOUPIL

